



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 22/02/2023

DLB 2023/569

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi 22 janvier à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes d'ADISSAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 15/02/2023

Affichage de la convocation : 15/02/2023

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Michelle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Frédéric GUARNIERI représenté par Pierre ALAUX, Jean-François HIGONENC représenté par Jean-Claude VITAL, Christophe LLOP représenté par Stéphan BOYER, Gaby RUIZ représenté par Florence HAGUIN.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre MARHUENDA

Objet : Engagement d'une consultation pour la fourniture de colonnes de Points d'Apports Volontaires

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que suite à la non-reconduction du Marché 2021-FOU-15 (fourniture de colonnes de points d'apports volontaires en polyéthylène) et au terme du lot n°2 du marché 2019-FOU-23 (fourniture de colonnes de points d'apports volontaires métalliques) qui arrive à échéance le 02 décembre 2023, la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, pour la fourniture de colonnes de Points d'Apports Volontaires.

Cet accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec maximum, sera défini en 2 lots :

Lot n° 1 : fourniture de colonnes pour le renouvellement et ou l'extension du mode de collecte en point d'apport volontaire en polyéthylènes.

Lot n° 2 : fourniture de colonnes aériennes métalliques personnalisées, en acier ou aluminium.

Ces produits permettront également d'apporter une communication efficace aux usagers, à des endroits stratégiques et de s'intégrer dans l'environnement et le mobilier urbain.

Cet accord-cadre aura une durée initiale de 1 an renouvelable 1 fois, soit 2 ans maximum. Les montants maximums de cet investissement sont :

400 000 euros maximum par an pour le lot 1,

300 000 euros par an maximum pour le lot 2.

Soit 1 400 000 euros maximum sur la totalité du marché.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert « Acquisition de colonnes aériennes en point d'apport volontaire » et à l'autoriser, dès lors que la CAO aura désigné le titulaire de l'accord-cadre, à signer ledit accord-cadre ainsi que toutes pièces y afférent.


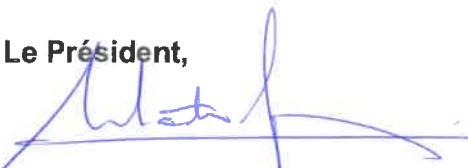
Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert « Acquisition de colonnes aériennes en point d'apport volontaire »,

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

 **Le Président,**

Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 23/02/2023
et de sa publication le 23/02/2023

A Nézignan l'Évêque, le 23/02/2023

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr